



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Voir dans le document/
See herein

NA

Québec

NA

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Departmental Individual Standing Offer (DISO)

Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Cette demande d'offre à commandes comporte des exigences relatives à la sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet OAC Serv. laboratoire construction	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE520-211659/A	Date 2021-05-20
Client Reference No. - N° de référence du client EE520-211659	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier MTC-0-43192 (790)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTC-790-16143	
Date of Original Request for Standing Offer 2021-04-22	
Date de la demande de l'offre à commandes originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-06-07 Heure Avancée de l'Est HAE	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Guilbault, Isabelle	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc790
Telephone No. - N° de téléphone (514) 476-8192 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)
Services de laboratoire de construction

MODIFICATION 003

LE DOCUMENT DEMANDE D'OFFRES À COMMANDE EST MODIFIÉ TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS :

Les soumissionnaires sont avisés que les « réponses aux questions des soumissionnaires » et « clarifications » ci-dessous font partie intégrante des documents de soumission.

1- Réponses aux questions des soumissionnaires

Questions # 7 à 10		
Numéro	Questions	Réponses
#7	<p>À la section 3.2.4 Compétences et expérience du personnel affecté au projet, le soumissionnaire doit fournir (p. 82) – article 2.1 au plus 5 CV de membres de personnel de projet qui exécuteront la majorité des travaux. Étant donné que le mandat comporte plusieurs disciplines OGP1 (p.55) – géotechnique, science du bâtiment et contrôle des matériaux, devons fournir au plus 5 CV par discipline pour un total d'au plus 15 CVs?</p>	<p>Nous nous attendons que vous fournissiez seulement 5 CVs qui seront en mesure de fournir des services pour la majorité des mandats, comme mentionné à la partie 3.2.4 de la partie 10. Dans la section 3.2.2 «Méthode de travail en équipe/gestion des services», vous devrez nous mentionner comment vous vous y prendrez pour nous offrir les services pour toutes les spécialités énumérés à la Demande d'offres à commandes.</p>
#8	<p>Concernant les taux horaires des professionnels (autres qu'ingénieur) juniors, intermédiaires et seniors ainsi que ceux des techniciens juniors et intermédiaires, nous constatons l'absence d'articles les concernant au bordereau de prix.</p> <ul style="list-style-type: none">• À cet effet, allons-nous obtenir un bordereau modifié où se retrouveront les articles les concernant permettant ainsi l'inscription des taux horaires respectifs ?• Ou, pouvez-vous nous indiquer sur quelle base nous devons évaluer leur rémunération ?	<p>La section 3.2.4.2.2.1 de la partie 10 et l'annexe A ont été corrigés, voir correction ci-dessous. Les prix des ressources non listés à cette annexe A modifiée ne seront pas évalués.</p>
#9	<p>À l'article IG13 LIMITE QUANT AU NOMBRE D'OFFRES, vous précisez ceci : L'offrant ne peut déposer plus d'une soumission. Cette limite quant au nombre d'offres s'applique aussi aux personnes ou entités dans le cas d'une coentreprise. Un offrant (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose plus d'une soumission, occasionnera le rejet de toutes ces soumissions, lesquelles ne seront plus considérées.</p> <p>Considérant que le présent mandat couvre la région du Québec à l'exception de la zone couverte par l'ERTG – Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), la zone</p>	<p>Veuillez vous référer à l'article IG 2 Introduction, au point 3 pour les Zones 1a, 1b et 1c et je cite : « L'offrant qui dépose une offre pour la zone 1, doit soumettre des prix pour chacune des zones 1a, 1b et 1c. S'il omet de soumettre un prix pour une de ces zones, son offre sera rejetée. »</p> <p>Le même offrant, s'il respecte les directives pour les zones 2 et 3, peut également déposer une offre seul ou en coentreprise pour chacune de ces deux (2) zones.</p>

	<p>Inuits et le territoire Cri, nous comprenons qu'il n'est pas possible de déposer une offre de service pour chacune de ces zones.</p> <p>Ainsi, notre entreprise ne peut déposer que dans l'une des zones proposées dans le présent appel d'offres. Pourriez-vous s'il vous plaît valider notre compréhension?</p>	
#10	<p>Dans la partie 10 – Exigences de présentation et évaluation des offres (EPEO) à l'article EPEO 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX vous précisez que la Cote de prix représente une proportion de 30% sur la note totale.</p> <p>Dans les autres offres à commandes similaires pour des services d'ingénierie la cote de prix représente une proportion de 10% sur la note totale et non de 30%.</p> <p>Compte tenu que les services en géotechnique sont en fait de l'ingénierie des sols, est-ce possible de modifier la proportion attribuable à la Cote de prix dans le présent mandat</p>	<p>Non. Chaque demande d'offre à commande est distincte et nous avons déterminé pour celle-ci que le ratio serait de 70% (technique) et 30% (financier), selon le type de services.</p>
ERRATUM DE LA MODIFICATION 002		
Question #4	<p>Au niveau du devis à l'article 2.1 - page 82, vous mentionnez que le personnel professionnel affecté au projet doit être ingénieur, considérant que pour certaines expertises, par exemple la géo environnement, le professionnel attiré n'est pas un ingénieur, mais plutôt un géologue ou autre professionnel, serait-il possible de présenter, au lieu d'un ingénieur, un professionnel membre de son ordre et possédant l'expertise requise ainsi que le niveau d'expérience exigé à l'article 2.2 du devis</p>	<p>L'article 3.2.4.2 de la partie 10 est modifiée, voir correction ci-dessous. Il est maintenant écrit «Ce que l'offrant doit fournir» et le choix a été donné à la soumission pour la ressource senior entre un ingénieur ou un géologue.</p>

2- Document « *Demande d'offres à commandes (DOC)* »

PARTIE 10 – EXIGENCES DE PRÉSENTATION ET ÉVALUATION DES OFFRES (EPEO)

EPEO 3 EXIGENCES DE PRÉSENTATION ET ÉVALUATION

➤ 3.1 Exigences Obligatoires

Supprimé :

3.1.2 Permis, attestation ou autorisation

L'offrant doit être autorisé à fournir des services d'ingénierie et doit inclure une équipe d'ingénieurs qui doit être agréé, ou admissible à l'agrément, certifiés et/ou autorisés à dispenser les services professionnels nécessaires, dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales ou territoriales au Québec.

Remplacé par :

3.1.2 Permis, attestation ou autorisation

L'offrant doit être autorisé à fournir des services d'ingénierie et doit inclure une équipe d'ingénieurs, **de géologues (au besoin) et de techniciens** qui doivent être agréés, ou admissibles à l'agrément, certifiés et/ou autorisés à dispenser les services professionnels nécessaires, dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales ou territoriales au Québec.

➤ **3.2 Exigences Cotés**

3.2.4 Compétences et expérience du personnel affecté au projet

Supprimé :

2. Ce que l'offrant devrait fournir :

2.1 b) Ingénieur senior

Remplacé par :

2. Ce que l'offrant doit fournir :

2.1.b) Ingénieur senior ou géologue senior

➤ **ANNEXE A – Formulaire de proposition de prix**

Remplacé l'annexe A par la suivante :

ANNEXE A – Formulaire de proposition de prix
(Modification 003)
Instructions

1. Remplir le formulaire de proposition de prix et le soumettre sous une section distincte, en inscrivant le nom de l'offrant, le numéro de la demande et la mention «Formulaire de proposition de prix» pour chaque zone (1a, 1b, 1c, 2 et 3) :
 - **Zone 1a** : Ouest du Québec : régions administratives du Québec suivantes : Centre du Québec, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie, Montréal, Outaouais (excluant la région de la Capitale-Nationale fédérale)
 - **Zone 1b** : Est du Québec : régions administratives du Québec suivantes : Bas St-Laurent, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Mauricie, Saguenay–Lac-Saint-Jean
 - **Zone 1c** : autres régions administratives à l'exception des zones 2 et 3.
 - **Zone 2** : marché réservé pour la zone Inuit couverte par l'ERTG – Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), telle que définie dans l'Avis de politique des marchés 1997-8 du SCT couvrant, sans s'y restreindre, l'emplacement de Kuujuaq (Québec).
 - **Zone 3** : marché réservé pour la Zone Cris couverte par l'ERTG – Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), telle que définie dans l'Avis de politique des marchés 1997-8 du SCT couvrant, sans s'y restreindre, les emplacements de Eastmain, Wemindgi et Waskaganish (Québec).
2. L'offrant qui dépose une offre pour la zone 1, doit soumettre des prix pour chacune des zones 1a, 1b et 1c. S'il omet de soumettre un prix pour une de ces zones, son offre sera rejetée.
3. Les prix ne doivent pas comprendre les taxes applicables et doivent être libellés en dollars canadiens.
4. Les offrants ne doivent ni modifier le formulaire, ni y ajouter de renseignements.
5. Afin de s'assurer qu'on déposera des tarifs horaires équitables et concurrentiels pour chacun des postes énumérés, on devra respecter rigoureusement l'exigence suivante : les offrants doivent offrir un tarif horaire pour chaque poste énuméré. Si l'entreprise comprend moins d'employés que ceux qui sont inscrits dans la liste, on doit fournir un tarif horaire correspondant à chaque poste énuméré. Pour les tarifs des différents niveaux d'ingénieurs demandés, le tarif horaire proposé doit être égal ou supérieur au tarif horaire prévu pour les postes énumérés ensuite. Par exemple, si l'entreprise n'a pas de personnel intermédiaire, le tarif horaire prévu doit être égal ou supérieur au tarif horaire indiqué pour le personnel subalterne. Le tarif horaire pour n'importe quelle catégorie de personnel ne peut être 0\$ ou une valeur nulle. À défaut d'indiquer un tarif horaire pour chaque poste énuméré, votre proposition sera jugée irrecevable.
6. Les tarifs horaires précisés porteront sur la durée de l'offre à commandes. Dans des cas exceptionnels où une modification de contrat devait être octroyée après la fin de l'année 5 (colonne D), le taux de l'IPC serait appliqué sur les taux du personnel et des essais de la colonne D pour la modification en question.

7. Les entreprises doivent noter qu'elles doivent calculer, dans les taux horaires, les dépenses de voyages et autres relativement à la prestation des services **pour toutes les ressources** dans un rayon de :

- *50 km du bureau de la firme – bureau le plus près du chantier lorsque l'expert-conseil fait affaire depuis plus d'une adresse;
- * 50 km de la Place Bonaventure, Montréal (Québec); et
- * 50 km du 1550, avenue d'Estimauville, Québec (Québec).

Pour les services à fournir en dehors de ce rayon, on remboursera les dépenses de voyages (avec l'approbation préalable du représentant du ministère) conformément à la directive sur les voyages du Conseil national mixte.

* 50 km : en empruntant la route terrestre la plus directe.

On doit indiquer dans les colonnes B, C et D les tarifs horaires fixes (tout compris) pour chaque catégorie de personnel et les multiplier par le facteur de pondération de la colonne A (pour les besoins de l'évaluation seulement). Les sous-totaux des colonnes A X B, A X C et A X D sont ensuite multipliés par les facteurs de pondération identifiés pour chaque période et les résultats additionnés pour fin d'évaluation.

ANNEXE A – Formulaire de proposition de prix (suite) – Zone 1a (Ouest du Québec)
(Modification 003)

Nom de l'offrant : _____
Adresse : _____

	A	B	C	D	A x B (1)	A x C (2)	A x D (3)
Catégorie de personnel / essai	Facteur pondération	Taux horaires fixes (tout compris) 3 ans	Taux horaires fixes (tout compris) Option 1 (Année 4)	Taux horaires fixes (tout compris) Option 2 (Année 5)			
Services rendus par le personnel du bureau, laboratoire et chantier							
Principal (réservé à l'ingénieur qui exécute des tâches impliquant un haut degré de responsabilité) ¹	0,10	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur ou géologue senior ²	0,20	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur intermédiaire ³	0,15	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur junior ⁴	0,05	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Technicien senior ² chantier ⁵ (taux de 3h sur le terrain).	0,20	\$/3h	\$/3h	\$/3h	\$	\$	\$
Technicien senior ² chantier ⁵ (taux horaire suite aux 3 premières heures sur le site).	0,10	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Essais		Pourcentage (tout compris) 3 ans	Pourcentage (tout compris) Option 1 (Année 4)	Pourcentage (tout compris) Option 2 (Année 5)			
Ratio des prix émis par l'Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG) au guide de rémunération (section 3.0 «Ingénierie des sols et matériaux») à jour ⁶	0,20	%	%	%	\$	\$	\$
SOUS-TOTAL POUR LA ZONE 1a (Somme des «Sous-totaux (2)» = (1)+(2)+(3))					\$	\$	\$
Sous-totaux (1)					60%	20%	20%
Multiplié par							
Sous-totaux (2)					\$	\$	\$

*Se reporter aux Particularités de l'offre à commandes PO 3 Période de l'offre à commandes.

1. Expérience de 15 ans et plus
2. Expérience de 10 ans et plus
3. Expérience de 5 à 10 ans
4. Expérience de moins de 5 ans
5. Taux d'un technicien chantier inclut : le temps de déplacement en plus des heures identifiées sur le site (dans un rayon de 50km), les débours de déplacement (dans un rayon de 50km) et autres et les outils requis pour tous types d'essais terrain (par exemple :compaction, béton, granulats, toiture, revêtement de bâtiment, soudure, pavage et autres essais en génie civil, bâtiment, barrage, aéroportuaire, maritime ou autre).
6. Voici le lien pour récupérer le guide à jour : <https://afg.quebec/genie-conseil/meilleures-pratiques/guide-de-remuneration>. Si l'offrant indique «80%», c'est le chiffre 80 et non 0,8 qui sera utilisé pour le calcul du sous-total. Strictement pour des raisons d'évaluation de la proposition de prix, dans cet exemple, le «80» sera utilisé comme étant 80\$. Suite à l'octroi, le 80% de l'exemple sera appliqué à tous les taux du guide à jour (section 3.0) qui seront requis pour les commandes subséquentes.

ANNEXE A – Formulaire de proposition de prix (suite) – Zone 1b (Est du Québec)
(Modification 003)

Nom de l'offrant : _____
Adresse : _____

	A	B	C	D	A x B (1)	A x C (2)	A x D (3)
Catégorie de personnel / essai	Facteur pondérati on	Taux horaires fixes (tout compris) 3 ans	Taux horaires fixes (tout compris) Option 1 (Année 4)	Taux horaires fixes (tout compris) Option 2 (Année 5)			
Services rendus par le personnel du bureau, laboratoire et chantier							
Principal (réservé à l'ingénieur qui exécute des tâches impliquant un haut degré de responsabilité) ¹	0,10	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur ou géologue senior ²	0,20	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur intermédiaire ³	0,15	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur junior ⁴	0,05	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Technicien senior ² chantier ⁵ (taux de 3h sur le terrain).	0,20	\$/3h	\$/3h	\$/3h	\$	\$	\$
Technicien senior ² chantier ⁵ (taux horaire suite aux 3 premières heures sur le site).	0,10	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Essais		Pourcentage (tout compris) 3 ans	Pourcentage (tout compris) Option 1 (Année 4)	Pourcentage (tout compris) Option 2 (Année 5)			
Ratio des prix émis par l'Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG) au guide de rémunération (section 3.0 «Ingénierie des sols et matériaux») à jour ⁶	0,20	%	%	%	\$	\$	\$
SOUS-TOTAL POUR LA ZONE 1b (Somme des «Sous-totaux (2)» = (1)+(2)+(3))					\$	\$	\$
Sous-totaux (1)					60%	20%	20%
Multiplié par							
Sous-totaux (2)					\$	\$	\$

*Se reporter aux Particularités de l'offre à commandes PO 3 Période de l'offre à commandes.

1. Expérience de 15 ans et plus
2. Expérience de 10 ans et plus
3. Expérience de 5 à 10 ans
4. Expérience de moins de 5 ans
5. Taux d'un technicien chantier inclut : le temps de déplacement en plus des heures identifiées sur le site (dans un rayon de 50km), les débours de déplacement (dans un rayon de 50km) et autres et les outils requis pour tous types d'essais terrain (par exemple :compaction, béton, granulats, toiture, revêtement de bâtiment, soudure, pavage et autres essais en génie civil, bâtiment, barrage, aéroportuaire, maritime ou autre).
6. Voici le lien pour récupérer le guide à jour : <https://afg.quebec/genie-conseil/meilleures-pratiques/guide-de-remuneration>. Si l'offrant indique «80%», c'est le chiffre 80 et non 0,8 qui sera utilisé pour le calcul du sous-total. Strictement pour des raisons d'évaluation de la proposition de prix, dans cet exemple, le «80» sera utilisé comme étant 80\$. Suite à l'octroi, le 80% de l'exemple sera appliqué à tous les taux du guide à jour (section 3.0) qui seront requis pour les commandes subséquentes.

ANNEXE A – Formulaire de proposition de prix (suite) – Zone 1c (Autres zones)
(Modification 003)

Nom de l'offrant : _____
Adresse : _____

	A	B	C	D	A x B (1)	A x C (2)	A x D (3)
Catégorie de personnel / essai	Facteur pondération	Taux horaires fixes (tout compris) 3 ans	Taux horaires fixes (tout compris) Option 1 (Année 4)	Taux horaires fixes (tout compris) Option 2 (Année 5)			
Services rendus par le personnel du bureau, laboratoire et chantier							
Principal (réservé à l'ingénieur qui exécute des tâches impliquant un haut degré de responsabilité) ¹	0,10	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur ou géologue senior ²	0,20	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur intermédiaire ³	0,15	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur junior ⁴	0,05	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Technicien senior ² chantier ⁵ (taux de 3h sur le terrain).	0,20	\$/3h	\$/3h	\$/3h	\$	\$	\$
Technicien senior ² chantier ⁵ (taux horaire suite aux 3 premières heures sur le site).	0,10	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Essais		Pourcentage (tout compris) 3 ans	Pourcentage (tout compris) Option 1 (Année 4)	Pourcentage (tout compris) Option 2 (Année 5)			
Ratio des prix émis par l'Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG) au guide de rémunération (section 3.0 «Ingénierie des sols et matériaux») à jour ⁶	0,20	%	%	%	\$	\$	\$
Sous-totaux (1)					60%	20%	20%
Sous-totaux (2)					\$	\$	\$
Sous-TOTAL POUR LA ZONE 1c (Somme des «Sous-totaux (2)» = (1)+(2)+(3))							

*Se reporter aux Particularités de l'offre à commandes PO 3 Période de l'offre à commandes.

1. Expérience de 15 ans et plus
2. Expérience de 10 ans et plus
3. Expérience de 5 à 10 ans
4. Expérience de moins de 5 ans
5. Taux d'un technicien chantier inclut : le temps de déplacement en plus des heures identifiées sur le site (dans un rayon de 50km), les débours de déplacement (dans un rayon de 50km) et autres et les outils requis pour tous types d'essais terrain (par exemple :compaction, béton, granulats, toiture, revêtement de bâtiment, soudure, pavage et autres essais en génie civil, bâtiment, barrage, aéroportuaire, maritime ou autre).
6. Voici le lien pour récupérer le guide à jour : <https://afg.quebec/genie-conseil/meilleures-pratiques/guide-de-remuneration>. Si l'offrant indique «80%», c'est le chiffre 80 et non 0,8 qui sera utilisé pour le calcul du sous-total. Strictement pour des raisons d'évaluation de la proposition de prix, dans cet exemple, le «80» sera utilisé comme étant 80\$. Suite à l'octroi, le 80% de l'exemple sera appliqué à tous les taux du guide à jour (section 3.0) qui seront requis pour les commandes subséquentes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EE520-211659/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
003
N° du dossier - File No.
MTC-9-42343

Id de l'acheteur - Buyer ID
mtc-790
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ANNEXE A – Formulaire de proposition de prix (suite) – Zone 1 (Total Zones 1a, 1b et 1c)
(Modification 003)

Nom de l'offrant :

Adresse :

Somme des zones 1a, 1b et 1c pour des fins d'évaluation.

SOUS-TOTAL POUR LA ZONE 1a (Somme des «Sous-totaux (2)» = ①+②+③)	\$
SOUS-TOTAL POUR LA ZONE 1b (Somme des «Sous-totaux (2)» = ①+②+③)	\$
SOUS-TOTAL POUR LA ZONE 1c (Somme des «Sous-totaux (2)» = ①+②+③)	\$
TOTAL POUR FINS D'ÉVALUATION POUR LA ZONE 1 (Somme des «Sous-totaux (2)» = 1a+1b+1c)	\$

ANNEXE A – Formulaire de proposition de prix (suite) – Zone 2 (Zone Inuit)
(Modification 003)

Nom de l'offrant : _____
Adresse : _____

	A	B	C	D	A x B (1)	A x C (2)	A x D (3)
Catégorie de personnel / essai	Facteur pondération	Taux horaires fixes (tout compris) 3 ans	Taux horaires fixes (tout compris) Option 1 (Année 4)	Taux horaires fixes (tout compris) Option 2 (Année 5)			
Services rendus par le personnel du bureau, laboratoire et chantier							
Principal (réservé à l'ingénieur qui exécute des tâches impliquant un haut degré de responsabilité) ¹	0,10	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur ou géologue senior ²	0,20	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur intermédiaire ³	0,15	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur junior ⁴	0,05	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Technicien senior ² chantier ⁵ (taux de 3h sur le terrain).	0,20	\$/3h	\$/3h	\$/3h	\$	\$	\$
Technicien senior ² chantier ⁵ (taux horaire suite aux 3 premières heures sur le site).	0,10	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Essais		Pourcentage (tout compris) 3 ans	Pourcentage (tout compris) Option 1 (Année 4)	Pourcentage (tout compris) Option 2 (Année 5)			
Ratio des prix émis par l'Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG) au guide de rémunération (section 3.0 «Ingénierie des sols et matériaux») à jour ⁶	0,20	%	%	%	\$	\$	\$
TOTAL POUR FINS D'ÉVALUATION POUR LA ZONE 2 (Somme des «Sous-totaux (2)» = (1)+(2)+(3))					60%	20%	20%
					Sous-totaux (1)		
					Multiplié par		
					Sous-totaux (2)		

*Se reporter aux Particularités de l'offre à commandes PO 3 Période de l'offre à commandes.

1. Expérience de 15 ans et plus
2. Expérience de 10 ans et plus
3. Expérience de 5 à 10 ans
4. Expérience de moins de 5 ans
5. Taux d'un technicien chantier inclut : le temps de déplacement en plus des heures identifiées sur le site (dans un rayon de 50km), les débours de déplacement (dans un rayon de 50km) et autres et les outils requis pour tous types d'essais terrain (par exemple :compaction, béton, granulats, toiture, revêtement de bâtiment, soudure, pavage et autres essais en génie civil, bâtiment, barrage, aéroportuaire, maritime ou autre).
6. Voici le lien pour récupérer le guide à jour : <https://afg.quebec/genie-conseil/meilleures-pratiques/guide-de-remuneration>. Si l'offrant indique «80%», c'est le chiffre 80 et non 0,8 qui sera utilisé pour le calcul du sous-total. Strictement pour des raisons d'évaluation de la proposition de prix, dans cet exemple, le «80» sera utilisé comme étant 80\$. Suite à l'octroi, le 80% de l'exemple sera appliqué à tous les taux du guide à jour (section 3.0) qui seront requis pour les commandes subséquentes.

ANNEXE A – Formulaire de proposition de prix (suite) – Zone 3 (Territoire Cris)
(Modification 003)

Nom de l'offrant : _____
Adresse : _____

	A	B	C	D	A x B (1)	A x C (2)	A x D (3)
Catégorie de personnel / essai	Facteur pondération	Taux horaires fixes (tout compris) 3 ans	Taux horaires fixes (tout compris) Option 1 (Année 4)	Taux horaires fixes (tout compris) Option 2 (Année 5)			
Services rendus par le personnel du bureau, laboratoire et chantier							
Principal (réservé à l'ingénieur qui exécute des tâches impliquant un haut degré de responsabilité) ¹	0,10	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur ou géologue senior ²	0,20	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur intermédiaire ³	0,15	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Ingénieur junior ⁴	0,05	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Technicien senior ² chantier ⁵ (taux de 3h sur le terrain).	0,20	\$/3h	\$/3h	\$/3h	\$	\$	\$
Technicien senior ² chantier ⁵ (taux horaire suite aux 3 premières heures sur le site).	0,10	\$/h	\$/h	\$/h	\$	\$	\$
Essais		Pourcentage (tout compris) 3 ans	Pourcentage (tout compris) Option 1 (Année 4)	Pourcentage (tout compris) Option 2 (Année 5)			
Ratio des prix émis par l'Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG) au guide de rémunération (section 3.0 «Ingénierie des sols et matériaux») à jour ⁶	0,20	%	%	%	\$	\$	\$
TOTAL POUR FINS D'ÉVALUATION POUR LA ZONE 3 (Somme des «Sous-totaux (2)» = (1)+(2)+(3))					60%	20%	20%
					Sous-totaux (1)		
					Multiplié par		
					Sous-totaux (2)		

*Se reporter aux Particularités de l'offre à commandes PO 3 Période de l'offre à commandes.

1. Expérience de 15 ans et plus
2. Expérience de 10 ans et plus
3. Expérience de 5 à 10 ans
4. Expérience de moins de 5 ans
5. Taux d'un technicien chantier inclus : le temps de déplacement en plus des heures identifiées sur le site (dans un rayon de 50km), les débours de déplacement (dans un rayon de 50km) et autres et les outils requis pour tous types d'essais terrain (par exemple :compaction, béton, granulats, toiture, revêtement de bâtiment, soudure, pavage et autres essais en génie civil, bâtiment, barrage, aéroportuaire, maritime ou autre).
6. Voici le lien pour récupérer le guide à jour : <https://afg.quebec/genie-conseil/meilleures-pratiques/guide-de-remuneration>. Si l'offrant indique «80%», c'est le chiffre 80 et non 0,8 qui sera utilisé pour le calcul du sous-total. Strictement pour des raisons d'évaluation de la proposition de prix, dans cet exemple, le «80» sera utilisé comme étant 80\$. Suite à l'octroi, le 80% de l'exemple sera appliqué à tous les taux du guide à jour (section 3.0) qui seront requis pour les commandes subséquentes.

FIN DU FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX